

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1318

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Demain on désenchevêtre ou on s'agite?

La répartition des tâches entre État et communes: depuis plusieurs années, certains problèmes sont pendants dans l'attente d'une refonte globale de ces tâches.

Aujourd'hui le grand chantier est lancé, mais on s'interroge sur la méthode: l'approche atomisée semble prévaloir, en l'absence de perspectives politiques claires.

L'ÉTAT DE VAUD, ses autorités et son administration semblent saisis par un mouvement brownien qui ne cesse de prendre de l'ampleur, une espèce d'agitation générale de réformes pleines de sigles, de comités de pilotage, de groupes de travail et de bulletins d'information. Vu de l'extérieur, confusion maximale, efficacité douteuse.

Groupes de travail disparates

Ainsi, ETACOM s'occupe de la répartition des tâches entre l'État et les communes. Si l'on recherche des sigles originaux, il eût mieux valu prendre COMET, appréciation réaliste de la rapidité d'apparition et de disparition de ces groupes de travail. Mais la dignité de l'État ne pouvait lui permettre de passer après les communes.

Bien entendu le sujet lui-même est loin d'être absurde, malgré les 16 cases de l'organigramme du projet et les 22 flèches qui courent dans tous les sens. Les choses commencent à se gâter un peu lorsque l'on examine la composition des groupes de travail. En général un solide quarteron de chefs de service et d'experts maîtrisant bien leur sujet représente l'administration cantonale face à des syndics, en majorité de petites communes, n'ayant ni le même degré d'information, ni le temps de préparer les dossiers.

Les collaborateurs de l'IDHEAP animent l'opération et ont préparé d'interminables listes de tâches. Les participants doivent ensuite déterminer si elles doivent être accomplies par le canton ou par les communes. Totale-ment déboussolés, une bonne partie des représentants des communes ne savent comment aborder une réflexion tronçonnée, émiettée, sans points de repères politiques.

Politique et technocratie

Naturellement, le désormais inévitable bulletin d'informations est édité. Un éclair de lucidité fait écrire à son auteur en guise de sous-titre en page 2: «Situation actuelle: manque de clarté et de cohérence». En effet... Tout se passe comme si l'État, par peur d'une réflexion politique sur ses relations avec les communes, se réfugiait derriè-

re une vision technocratique et répétait en bégayant les recettes apprises chez les consultants.

La leçon à tirer dépasse le cas vaudois. Il est impossible de discuter d'une réforme sans qu'une vision d'ensemble soit proposée et débattue. La répartition des tâches entre un canton et ses communes, tout comme n'importe quel débat portant sur le fonctionnement des institutions, est d'abord une affaire politique et non un projet d'experts. cp

Médias

UN MAGAZINE GRATUIT pour les locataires sera diffusé prochainement en Suisse alémanique, *Viva-casa*. L'éditeur, l'Association des investisseurs immobiliers et des régies immobilières. Une édition en français est prévue pour l'an prochain. Les locataires ont raison de ne pas trop se réjouir.

LE *DREILAND-ZEITUNG*, hebdomadaire de la région bâloise, publie des textes en dialectes de la région. Deux exemples: «Oberbaselbieterdeutsch» (partie supérieure du canton de Bâle-campagne), «Sundgauisch» (alsacien proche de la frontière suisse). Et les lecteurs s'y retrouvent.

LA PRESSE SUISSE continue de se refaire une présentation. Au Tessin, c'est le *Corriere del Ticino* (106^e année) qui a fait le pas alors que le principal quotidien bernois *Berner Zeitung* a trouvé à Winterthour ceux qui ont modifié son visage.

LE SITE INTERNET de *La Liberté* (www.laliberte.ch) fait peau neuve. Il a été fort consulté pour son document sur la fusion journalistique au centre des discussions médiatiques romandes.

LE MENSUEL *Courrier de Berne* a publié un supplément pour son 75^e anniversaire. Hebdomadaire jusqu'en février 1975, il a dû alors passer à la formule mensuelle pour des raisons économiques. cfp